BAZOOKA

Le modèle Ighilahriz

PAR MOHAMED BOUHAMIDI
mbouhamidi2001@yahoo.fr.

L'organisation des anciens moudjahidine vient de réagir aux propos de N. Sarkozy. C'est bien et c'est troublant. Tout le monde savait que son parti, l'UMP, a inspiré la loi du 23 février faisant l'éloge des aspects positifs du colonialisme. Quoi d'étonnant alors qu'il continue dans cette ligne des «souffrances ou des torts partagés» ? Rien ! Il est dans son rôle, dans sa ligne politique et de plus a des arguments béton : la repentance est effectivement une notion religieuse, pas politique ! On demande la repentance à celui qui appartient à la même sphère religieuse, morale, culturelle ou politique que nous. Ce qui signifie que ceux qui font ce reproche à Sarkozy cachent le désir inconscient du colonisé de rivaliser avec le colon pas de rompre totalement avec lui. F. Fanon est bien algérien, non ? Il a bien expliqué le réflexe et le complexe du colonisé, non ? Ou alors, nos dirigeants ne l'ont pas lu !

C'est quand même nos dirigeants qui ont fait des pieds et des mains pour aboutir à un traité d'amitié comme si nous n'avions pas déjà un pacte d'amitié avec tous ces Français qui nous ont aidés et soutenus pendant la guerre de Libération. Eux, nous les avons oubliés et le pouvoir veut l'amitié avec ceux qui nous ont fait cette guerre. A croire que ce traité allait nous élever au rang de grand pays qui compte les élever au rang de dirigeants mondiaux.

Si nous n'avons pas lu F. Fanon, les Français connaissent parfaitement ses écrits et, par conséquent, ce qui nous agite.

S'il faut demander des comptes à la France , il faut être conséquent et courageux : il faut les demander du point de vue du droit, reprendre les faits du point de vue du droit, s'adresser aux juridictions compétentes pour juger des massacres autrement plus graves que ceux du Darfour, pour juger de la torture, des exécutions extra-judiciaires, des déplacements des populations, etc. Il faut bien noter que ces déclarations officieuses ou officielles souffrent d'inconséquences et laissent la pénible impression du dépit amoureux.

L'exemple, pourtant, est encore vivant sous nos yeux. Louisette Ighilahriz n'a pas demandé le repentir de ses tortionnaires. Elle n'a pas exigé qu'ils demandent pardon car ils n'appartiennent ni à sa famille, ni à son peuple. Elle les fait condamner du point de vue du droit et du droit seulement. C'est vrai qu'elle est de cette trempe de moudjahidate qui voulaient chasser le colon et non pas le remplacer, contrairement à la formule choc de Fanon.*

M. B.

* Fanon écrivait "le colonisé ne veut pas chasser le colon, mais le remplacer..."

UN PNEU POUR AMAR TOU !

En marge de la réunion de travail tenue ce samedi 21 juillet à Oran, regroupant le ministre de la Santé et les gestionnaires des hôpitaux, Amar Tou n'a pas hésité à suggérer la suspension d'un pneu sur le toit du nouvel hôpital d'Oran qui peine à être fonctionnel. Selon les "conventions spirituelles" du ministre, cela permettrait d'éloigner le mauvais œil qui frappe cette institution hospitalière. L'on se demande si ce pneu sera installé avant ou après la visite du président Bouteflika, prévue ce 30 juillet à Oran.

Saïdani chez Ziari

L'ex-président de l'APN, Amar Saïdani, aurait été reçu mardi par Abdelaziz Ziari, actuel président de cette institution parlementaire, apprend-on de sources sûres. Ces dernières précisent, toutefois, que c'est Amar Saïdani qui a demandé à être reçu par son successeur.

L'annonce, attendue, de Bouteflika

Le nouveau découpage administratif préconisé par la commission de la réforme de l'Etat et mis en projet par le ministère de l'Intérieur serait dans l'agenda du pouvoir.

C'est en tout cas ce que suggèrent des sources dignes de foi qui révèlent que Bouteflika profitera de ses prochaines sorties dans les wilayas pour en faire l'annonce.

Vers une première à l'APN
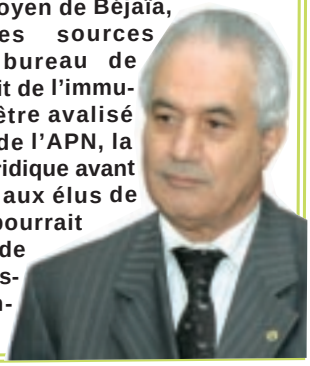
Le ministère de la Justice devrait demander la levée de l'immunité parlementaire du député Smaïl Mira, suite au décès d'un citoyen de Béjaïa, indiquent des sources proches du bureau de l'APN. Le retrait de l'immunité, qui doit être avalisé par le bureau de l'APN, la commission juridique avant d'être soumis aux élus de l'Assemblée, pourrait avoir lieu lors de la prochaine session parlementaire.